

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

CONSEIL NATIONAL DES PARCS ET JARDINS

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Les parcs et jardins et le développement durable

Introduction

Engager une démarche de développement durable dans le domaine des parcs et jardins, c'est poursuivre trois objectifs :

environnemental : préserver les ressources naturelles, éviter les pollutions et favoriser la biodiversité ;

économique : assurer la pérennité des parcs et jardins, en réduisant certains types de dépenses et en développant diverses valorisations ;

social : offrir un cadre de vie agréable et développer la cohésion sociale grâce à la connaissance de l'interaction entre l'homme et la nature.

I. Aspects environnementaux

1. Le traitement des sols

Principe : pratiquer une gestion différenciée, entre les zones plus difficiles d'accès et les espaces plus visibles, en tenant compte des différentes caractéristiques stylistiques et paysagères.

Application : utiliser le minimum d'engrais et de désherbants chimiques et le maximum d'engrais naturels (fumiers, composts).

Le compost

Les déchets organiques d'un jardin issus de la fréquentation et des activités d'entretien sont soit traités sur place par un traitement biologique approprié, soit envoyés vers une plate-forme de traitement biologique agréée à proximité.

Un bon moyen d'apporter de l'engrais de qualité à un jardin d'ornement est de réaliser un compost. Le compost apportera l'humus nécessaire au développement du milieu microbiens et les fertilisants nécessaires au bon développement des plantes.

Le compostage Les débris organiques entreposés, soit dans un silo-composteur, soit en tas sont attaqués et dégradés par divers organismes vivants (bactéries, petits vers, champignons, insectes) qui se développent dans un milieu humide, chaud et oxygéné (il est parfois utile d'arroser le compost et de le retourner). Ils se transforment en humus (ou compost) utilisable au jardin pour aérer et alléger le sol (améliorer sa texture) et apporter de la matière organique.

Le lombricompostage est un fumier de vers. Il a l'avantage de réduire beaucoup plus que le compost, le volume initial des déchets organiques, de les transformer plus rapidement et d'être surtout plus riche pour les végétaux qui ; il améliore par ailleurs la structure des sols (aération et drainage), et aide à renforcer les plantes.

Pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter trois règles :

- mélanger les différentes catégories de déchets ;
- aérer les matières ;
- surveiller l'humidité.

Le processus de compostage domestique peut prendre de deux mois à deux ans selon les déchets utilisés et l'effort fourni. Un compost mûr se caractérise par une aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse qui s'émiette. Sa texture est fine et friable.

2. La gestion différenciée des plantations

Principe : en tenant compte des caractéristiques du lieu, adapter les plantations et leur mode d'entretien à la qualité des sols, au climat, et à la fréquentation envisagée.

Applications : a) ne pas planter sur toutes les surfaces disponibles mais laisser des espaces de végétation naturelle.

dans les espaces forestiers importants, privilégier les essences d'arbres à forte capacité d'absorption du gaz carbonique CO² (chênes, oliviers, hêtres...);

limiter l'abattage des arbres aux cas phytosanitaires et aux restaurations de structures végétales (alignements, quinconces, etc...);

b) préférer les plantes vivaces aux plantes annuelles;

recourir à des espèces bien adaptées et résistantes au réchauffement;

recouvrir le sol au pied des plantations d'une couche de mulch (copeaux de bois, feuilles sèches, paillis) pour conserver l'humidité et empêcher la pousse des mauvaises herbes;

c) limiter les traitements chimiques au strict nécessaire;

utiliser des traitements à base naturelle (purin d'orties, lait de chaux, bouillie bordelaise, savon de Marseille, etc.);

n'utiliser des insecticides qu'en cas d'extrême urgence;

d) favoriser la lutte biologique plutôt que les traitements chimiques;

recourir à certaines espèces animales comme auxiliaires de la protection (chrysopes, syrphes, coccinelles, etc.) et encourager la présence d'autres espèces protectrices (animaux, lézards, hérissons, etc.);

contre les insectes nocifs, installer des plantes répulsives (œillet d'Inde, ciboulette, oignon, ail, dahlia)...

Les auxiliaires de la protection des plantes (lutte biologique)

La lutte biologique est l'utilisation d'auxiliaires bénéfiques pour lutter contre les organismes nuisibles des plantes –dits ravageurs- (insectes, acariens, nématodes, virus, champignons pathogènes, bactéries...)

L'exemple le plus connu de la protection biologique est la coccinelle qui mange les pucerons. Si cet exemple est largement médiatisé, il existe d'autres applications réussies :

- dans le domaine de l'arboriculture et de la culture sous serre notamment, des acariens prédateurs (phytoséiides) sont utilisés contre les acariens nuisibles et thrips (insectes s'attaquant aux feuilles). Cette méthode est un réel succès, et permet d'économiser les traitements acaricides ;

- en grandes cultures, il est possible d'utiliser un trichogramme (petite guêpe) contre la pyrale du maïs (papillon). L'efficacité est identique à la lutte chimique.

D'autres formes de protection biologique non chimique sont possibles : confusion sexuelle à l'aide de phéromones (limitation de la reproduction des nuisibles), utilisation d'extraits naturels de plantes ayant des effets insecticides ou répulsifs...

Remise au goût du jour en raison de la révision européenne des pesticides qui aboutit actuellement à des restrictions de plus en plus fortes, l'emploi de biopesticides et d'auxiliaires connaît un plein développement. Ce domaine fait l'objet d'intenses recherches scientifiques et devrait rapidement progresser en efficacité dans un futur proche.

3. L'utilisation mesurée de l'eau (denrée rare)

Principe : analyser et vérifier la qualité de l'eau utilisée ;

espacer et adapter les quantités d'eau à une pénétration du sol en profondeur.

Applications :

optimiser l'arrosage :

biner, si possible, avant d'arroser ;

arroser tôt le matin, ou en fin d'après-midi ;

arroser au niveau des racines lorsque le sol est sec ;

éviter les arrosages trop fréquents des pelouses qui reverdissent toutes seules au retour des pluies ;

utiliser, en fonction des plantations, des techniques économes en eau : goutte à goutte, tuyaux poreux, paillages ;

recupérer les eaux de pluie et les stocker (citernes) pour passer la saison sèche.

optimiser la consommation de l'eau dans le circuit des fontaines (recyclage, ou détournement naturel).

vérifier périodiquement l'étanchéité des ouvrages.

4. La diminution de la pollution de l'air

Principe : réduire l'émission de polluants (CO², bruit, etc.) due aux engins à moteur.

Applications : utiliser des tondeuses aux moteurs optimisés, ou électriques ;
recourir si possible à des engins maniables à la main ;
désherber à la main, sinon préférer le désherbage thermique plutôt que chimique.

II. Aspects économiques

Principe : recourir à un plan de gestion orientant la composition du jardin en fonction du budget disponible pour son entretien ;

veiller à des achats responsables.

Applications : Etablir un plan de gestion : trois étapes sont à prévoir :

a) procéder à un état des lieux :

surface totale entretenue et caractéristiques ;

différents types d'usages et surfaces représentées ;

modes de traitements pour chaque partie et coût annuel ;

fréquence des tailles.

b) établir un plan de gestion sur une base pluriannuelle

c) suivre régulièrement l'évolution du plan de gestion, vérifier 1 à 2 fois par an :

le temps total consacré à l'ensemble des espaces ;

le volume des produits d'entretien ;

la part de la main d'œuvre dans le coût global ;

le coût de l'entretien par unité de surface.

Le plan de gestion

Un plan de gestion est un document de programmation qui aide à planifier sur une durée déterminée les actions à entreprendre sur un parc ou un jardin. Ce document-cadre est élaboré à l'initiative du propriétaire ou du gestionnaire du jardin, qui peut s'adjoindre en tant que de besoin les compétences nécessaires à sa réalisation.

Il comprend un état des lieux (un diagnostic du jardin dans ses diverses composantes et ses usages), définit des objectifs à court, moyen et long terme à l'origine des diverses interventions à mener, qu'elles soient du domaine de l'utilisation, de l'entretien ou des travaux, propose un plan de travail assorti d'un plan de financement, et fixe des outils d'évaluation.

Il constitue un outil de suivi technique, scientifique, sanitaire et économique du jardin permettant de conserver, voire d'accroître sa valeur patrimoniale et environnementale.

Achats :

veiller dans les commandes à la qualité « écoresponsable » des fournisseurs des entreprises ;

utiliser des produits et matériaux « écolabellisés » : écolabel européen, marque NF Environnement.

III. Aspects sociaux

Principe : considérer les parcs et jardins comme source de beauté et de plaisir à partager ;

développer une fréquentation respectueuse de la conservation ;
aider à la formation des différents acteurs.

Applications : encourager les propriétaires qui font partager la connaissance et le goût du jardin, de façon ponctuelle ou organisée ;

organiser l'accueil des handicapés ;

créer des conditions d'accueil satisfaisantes ;

sensibiliser et éduquer le public sur la gestion durable du jardin : informations, conseils, mises en garde, etc. ;

former les propriétaires publics et privés (conférences, visites, colloques, etc) ;

former les jardiniers et les horticulteurs (stages, journées d'étude, etc.) ;

Actions de formation

Différentes formations à ces questions sont organisées par :

L'Institut de formation du ministère en charge de l'Écologie ;

Le Centre des monuments nationaux ;

La direction de l'architecture et du patrimoine ;

Les associations locales et régionales (Comité des parcs et jardins de France, Vieilles maisons françaises, Société nationale d'horticulture de France, Demeure historique, etc...

Liens utiles

<http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/index-dossiers.htm> (rubrique parcs et jardins)

<http://www.ademe.fr>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://agriculture.gouv.fr/>

Parmi différents sites existants

<http://www.plantesetjardins.com/magazine/fiches>